

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LUNDI LE 01 OCTOBRE 2018 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Vicky Bombardier siège 2
Pierre Tétrault siège 3
Jimmy Royer siège 4
Julien Bussièrès siège 6

ABSENT

Dany St-Amant siège 5

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 4 septembre 2018
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de septembre 2018
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Comités Ville
 - 6.2 Valcourt 2030
- 7. URBANISME - DEMANDE AU CCU**
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1 Règlement 570-2 amendant le règlement 570 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 8.2 Remise pour le Club du ski de fond - Signataires
 - 8.3 Assurance collective - Renouvellement 2018-2019
 - 8.4 Rôle triennal 2019-2020-2021 - Répartition de la catégorie des immeubles non résidentiels
 - 8.5 Fonds de développement des territoires - Attribution de l'enveloppe de la municipalité

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.6 Piste multifonctions de type «Pumptrack» - Localisation
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Association des propriétaires riverains du Lac Bowker
- 9.2 Demande d'appui pour le secondaire 5 à l'école secondaire de l'Odysée
- 9.3 Formations - Directeurs et employés municipaux
- 9.4 Association du Hockey mineur de Valcourt - Journée 100% hockey
- 9.5 CPE Crayons de Couleur - Demande pour l'accès gratuit à l'aréna
- 9.6 Demande de fermeture de rues - Portes ouvertes Semaine de la prévention incendie
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
- 10.1 Terrain de soccer - Autorisation d'achat d'équipements
- 10.2 Autorisation d'achat - Réfrigérateur et scène mobile
- 10.3 La grande marche de Valcourt du Défi Pierre Lavoie
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Déneigement des rues et trottoirs - Hiver 2018-2019
- 11.2 Réfection de la rue Cartier - Autorisation de paiement du décompte no 1 Règlement 607
- 11.3 Formations aux employés des Travaux publics
- 11.4 Station des eaux usées - Réfection de la toiture
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Renouvellement du cautionnement en faveur du Comité de promotion industrielle de Valcourt et Région (CPIVR)
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. VARIA**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

239-18-10-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

240-18-10-01

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 septembre 2018, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 soit accepté ;

ADOPTÉE

241-18-10-01

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 30 septembre 2018 soit acceptée,
QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 182 377.23 \$ cent quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-dix-sept dollars et vingt-trois cents.

Certificat de disponibilité de crédits

Paul Roy, Trésorier

Date

ADOPTÉE

242-18-10-01

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise messieurs Renald Chênevert, Maire et Pierre Tétrault, conseiller à participer au 5 à 7 Découvertes Régionales, organisées par la Chambre de commerce et industrie de la région de Valcourt, le mercredi 24 octobre prochain, au coût de 35 \$;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Pierre Tétrault, conseiller à participer au gala du 50 ans d'existence du Club de motoneige les Pionniers de Valcourt, le samedi 17 novembre prochain, au coût de 50 \$;

QUE le Conseil municipal autorise les personnes suivantes à participer au souper bénéfique de la Maison des Jeunes l'Initiative Inc., le vendredi 2 novembre, soit :
Renald Chênevert, Maire
Conseillers : Jacques Blanchard, Vicky Bombardier, Pierre Tétrault, Jimmy Royer et Julien Bussièrés.

ADOPTÉE

243-18-10-01

RÈGLEMENT 570-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 570 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le **RÈGLEMENT 570-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 570 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.**

Une dispense de lecture du règlement complet a été demandée lors de l'avis de motion et la présentation et dépôt du projet de règlement, le 4 septembre dernier afin d'alléger la procédure d'adoption.

L'amendement ajoute une règle au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, soit :

« 9. Obligation suite à la fin de l'emploi

Il est interdit aux employés suivants de la municipalité :

- 1) *Le directeur général et son adjoint;*
- 2) *Le trésorier et son adjoint;*
- 3) *Le greffier et son adjoint;*

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité.

La règle 7 intitulé : La sobriété est modifiée en enlevant le mot **ILLÉGALE** entre le mot **drogue** et pendant son travail. Celui-ci se lira dorénavant comme suit :

Il est interdit à un employé de consommer ou d'inciter quiconque à consommer une boisson alcoolisée ou une drogue pendant son travail. Un employé ne peut être sous l'influence de telle boisson ou drogue pendant qu'il exécute son travail.

Toutefois, un employé qui, dans le cadre de ses fonctions, participe à un événement où des boissons alcoolisées sont servies ne contrevient pas à la présente règle s'il en fait une consommation raisonnable.

Une copie dudit règlement est remise aux membres du conseil et accessible ce soir dans la salle du Conseil, le tout conformément à la loi. De plus, celui-ci peut être consultée au bureau de la ville de Valcourt et accessible sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

244-18-10-01

REMISE POUR LE CLUB DU SKI DE FOND – AUTORISATION DE SIGNATAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert, Maire et Karine Boucher, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, tous actes à intervenir entre les parties concernées, dans le projet de la construction de la remise pour le Club de ski de fond;

ADOPTÉE

245-18-10-01

ASSURANCE COLLECTIVE - RENOUELEMENT 2018-2019

ATTENDU QUE les conditions financières proposées par l'assureur Financière Manuvie, pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019, sont justifiées ;

ATTENDU les recommandations favorables du Groupe Financier AGA Inc. notre courtier d'assurances collectives ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Valcourt et qu'ils jugent opportun de les accepter ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par Financière Manuvie concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Valcourt, pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019 ;

QU une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à madame Stéphanie Bélisle, du Groupe Financier AGA Inc.

ADOPTÉE

246-18-10-01

RÔLE TRIENNAL 2019-2020-2021 **RÉPARTITION DE LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS**

ATTENDU QUE dans sa stratégie de planification financière pour l'année 2019, le Conseil municipal a analysé plusieurs scénarios en vue d'éliminer la taxe d'affaires sur la valeur locative;

ATTENDU QUE le revenu généré par la taxe de valeur locative est de l'ordre de 286 000 \$ annuellement;

ATTENDU QUE pour se procurer un revenu équivalent et afin de limiter les impacts sur les contribuables, le scénario retenu consiste à la mise en place de deux nouvelles catégories d'immeubles non résidentiels, soit :

- Catégorie d'immeuble non résidentiels dont la valeur non résidentielle est inférieure à 375 000 \$;
- Catégorie d'immeubles non résidentiels dont la valeur non résidentielle est égale ou supérieure à 375 000 \$.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE conformément à l'article 71.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la municipalité a adoptée, lors de sa séance du 04 septembre 2018, une résolution d'intention concernant l'établissement de sous-catégories d'immeubles non résidentiels conformément aux dispositions des articles 244.64.1 et suivants;

ATTEND QU' il y a lieu de répartir la composition de la catégorie des immeubles non résidentiels en vue de fixer plusieurs taux particuliers à cette catégorie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE répartir la composition de la catégorie des immeubles non résidentiels en :

- Sous catégorie d'immeubles dont le pourcentage associé au code de mixité non-résidentiel établis en vertu des articles 244.32 et 244.53 de la Loi sur la fiscalité municipale, multiplié par la valeur totale de l'immeuble, donne un produit égal ou supérieur à 375 000\$;
- Les autres immeubles dont le pourcentage associé au code de mixité non-résidentiel établis en vertu des articles 244.32 et 244.53 de la Loi sur la fiscalité municipale, multiplié par la valeur totale de l'immeuble, donne un produit est inférieur à 375 000 \$ se retrouve dans la sous catégorie de référence.

ADOPTÉE

247-18-10-01

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES **ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE DE LA MUNICIPALITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal appuie les projets présentés pour la rénovation de la Maison des jeunes et l'aménagement de la piste multifonctions de type «Pumptrack» et accepte d'attribuer le fonds de développement municipal, représentant la somme annuelle de 7 500 \$ à ces projets, soit selon la répartition suivante :

| | | |
|---------------------|-------------------|----------|
| Enveloppe 2017-2018 | Maison des jeunes | 7 500 \$ |
| Enveloppe 2018-2019 | Projet Pumptrack | 7 500 \$ |

QUE le Conseil municipal autorise Karine Boucher, directrice générale à présenter les demandes au Développement du Val-Saint-François.

ADOPTÉE

PISTE MULTIFONCTIONS DE TYPE «PUMPTRACK» - EMPLACEMENT

Ce sujet est reporté à une prochaine séance du Conseil.

ADOPTÉE

248-18-10-01

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC BOWKER

ATTENDU QUE l'Association des propriétaires riverains du lac Bowker (APRLB) effectue différentes sortes de tests afin d'assurer un suivi de la qualité de l'eau du Lac Bowker, soit : coliformes fécaux, transparence, physico-chimiques, test de périphytons (détecter plus rapidement le niveau du phosphore dans l'eau), etc.;

ATTENDU QUE tous ces tests sont faits selon des méthodes et protocoles scientifiques encadrés par le programme Rive (programme de dépistage et de surveillance communautaire des lacs et des cours d'eau du Québec) ainsi que le RSLV (réseau de surveillance volontaire des lacs de ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre des changements climatiques);

ATTENDU QUE les coûts afférents à ces différents tests sont relativement coûteux et requièrent du matériel scientifique fiable et précis;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre, datée du 11 septembre 2018, venant de l'Association des propriétaires riverains du lac Bowker demandant une aide financière au montant de 600 \$ qui servirait à l'achat de matériel de laboratoire pour les différents tests d'eau du lac Bowker;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte de verser une contribution financière, au montant de 600 \$, à l'Association des Propriétaires riverains du Lac Bowker, et ce conditionnellement que l'association transmette à la Ville, les résultats des tests effectués.

ADOPTÉE

249-18-10-01

DEMANDE D'APPUI POUR LE SECONDAIRE 5 À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ODYSSÉE

ATTENDU QUE les membres du comité de diversification de l'offre scolaire de Valcourt 2030 (ci-après appelé le Comité) demande l'appui du Conseil municipal à l'implantation du secondaire 5 à l'école secondaire de l'Odyssée, située à Valcourt;

ATTENDU QUE depuis trois ans, les membres du comité diversification de l'offre scolaire, issu de la démarche citoyenne Valcourt 2030, se questionnent et se mobilisent pour favoriser l'attractivité et la rétention des jeunes dans la région;

ATTENDU QUE suite, à une consultation réalisée en septembre 2017 auprès des élèves fréquentant l'école de l'Odyssée par Valcourt 2030, en collaboration avec la Maison des jeunes l'Initiative, l'offre du secondaire 5 à l'école est ressortie grandement. Actuellement, un changement d'école signifie pour plusieurs élèves un temps de transport important au quotidien et ils doivent apprendre à s'adapter à un nouveau milieu qu'ils quitteront l'année suivante;

ATTENDU QUE le comité estime que de permettre aux élèves de la région de compléter leur scolarité à Valcourt peut être un facteur de persévérance scolaire et un facteur d'amélioration de leur qualité de vie;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- ATTENDU QU' en ce sens, le comité a débuté les pourparlers avec la Commission scolaire des Sommets pour valider la faisabilité d'offrir le 5^e secondaire à Valcourt;
- ATTENDU QUE le comité croit que cette démarche pourrait être bénéfique pour tous : élèves, familles, main d'œuvre et communautés environnantes. Comme de nombreuses possibilités d'emplois se retrouvent dans la région de Valcourt, le Conseil croit qu'un secondaire 5 serait très favorable à la future génération, pour continuer d'y demeurer ou venir d'ailleurs pour s'y installer;
- ATTENDU QUE l'école secondaire de l'Odyssee se démarque déjà grâce au projet Carboneutre, qui fait rayonner l'école par son projet innovateur et environnemental, et qu'elle a le potentiel d'attirer de nouveaux élèves en offrant aux jeunes la possibilité de compléter leur secondaire à Valcourt;
- ATTENDU QUE les membres du comité souhaitent permettre à chacun des élèves de s'instruire, se qualifier et socialiser tout en demeurant dans la même école, du secondaire 1 au secondaire 5;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt appuie les membres du comité de diversification de l'offre scolaire de Valcourt 2030 à l'implantation du secondaire 5 à l'école secondaire de l'Odyssee, située à Valcourt;
- QUE le Conseil municipal soutien le comité dans les démarches entreprises pour que le projet puisse voir le jour dès la rentrée 2019.
- ADOPTÉE

250-18-10-01

FORMATIONS - DIRECTEURS ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise les directeurs et employés à suivre les formations suivantes :

Gérer efficacement votre stress à travers une gestion de temps efficace

Participants : Karine Boucher, Manon Beauchemin, Alain Martel, Paul Roy et Marc Tétrault

Coût : 555 \$ (taxes non incluses)

Date et endroit : 3 octobre 2018 à St-Hyacinthe

Conférence offerte en collaboration avec la Fondation J.Armand Bombardier

Participants : Tous les employés de la Ville

Date : 22 octobre 2018

Coût : La Ville assume les coûts afférents

Endroit : Fondation J.Armand Bombardier

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

251-18-10-01

ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE VALCOURT - JOURNÉE 100% HOCKEY

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de contribution financière venant du comité organisateur de l'Association du hockey mineur de Valcourt afin d'offrir une collation santé aux hockeyeurs lors de la journée spéciale organisée «100% hockey»;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation d'une contribution financière de 100 \$, étant donné que cette demande respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du CCC, soit de verser une contribution financière de 100 \$ à l'Association du hockey mineur de Valcourt, pour l'achat de collation santé à la journée spéciale «100% hockey».

ADOPTÉE

252-18-10-01

CPE CRAYONS DE COULEUR - DEMANDE POUR L'ACCÈS GRATUIT À L'ARÉNA

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande venant du CPE Crayons de Couleur afin d'avoir l'accès gratuit à l'aréna, à compter de novembre 2018 jusqu'en avril 2019, à raison d'un avant-midi par mois;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du CCC, soit l'accès gratuit au CPE Crayons de Couleur, telle que demandée dans la lettre datée du 27 septembre 2018.

ADOPTÉE

253-18-10-01

DEMANDE DE FERMETURE DE RUES - PORTES OUVERTES SEMAINE DE LA PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU QUE dans le cadre de la semaine de prévention incendie, il y aura une journée «Portes Ouvertes de la Caserne», le samedi 13 octobre et pour se faire, la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt demande au Conseil municipal de fermer les rues suivantes :

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- une partie de l'avenue du Parc, soit entre la rue St-Joseph et l'avenue des Cascades
- la bretelle d'accès de l'avenue des Cascades menant à l'avenue du Parc;
- accès au stationnement de l'Hôtel de ville;
- prêt de chevaux.

-
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les demandes présentées par la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt dans le cadre des «Portes Ouvertes de la Caserne» le samedi 13 octobre prochain, de 12h à 16h30.

ADOPTÉE

254-18-10-01

TERRAIN DE SOCCER - AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé des soumissions pour l'achat de divers équipements (buts, bancs et estrades) au terrain de soccer (11 joueurs) et le résultat des soumissions reçues est le suivant :

Groupe Sports-Inter Plus 8 554.96 \$ tx non incluses

Distribution Sports Loisirs 9 401.85 \$ tx non incluses

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, soit Le Groupe Sports-Inter Plus, telle que présentée en date du 13 septembre 2018, pour l'achat de divers équipements (buts, bancs et estrades) au terrain de soccer (11 joueurs) représentant un montant total de 8 554.96 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

255-18-10-01

AUTORISATION D'ACHAT - RÉFRIGÉRATEUR ET SCÈNE MOBILE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise les achats suivants :

- Réfrigérateur au Centre communautaire représentant un coût total maximum de 2 500.00 \$;
- Scène mobile, représentant un coût total de 3 500 \$ (taxes non incluses) de l'organisme Le Vent dans les Arts.

ADOPTÉE

256-18-10-01

LA GRANDE MARCHÉ DE VALCOURT DU DÉFI PIERRE LAVOIE

ATTENDU QUE le dimanche 21 octobre 2018 se tiendra la Grande Marche de Valcourt du Défi Pierre Lavoie et organisée par BRP dans les rues de la Ville de Valcourt;

ATTENDU QU' il y aura un parcours de 5 km de marche et utilisant les pistes cyclables et rues de la Ville;

ATTENDU QUE le comité organisateur demande au Conseil municipal :

- la permission de circuler sur les pistes cyclables et dans les rues telles que mentionnées au plan annexé à la demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le parcours présenté en annexe pour la Grande Marche de Valcourt du Défi Pierre Lavoie, organisé le 21 octobre 2018.

ADOPTÉE

257-18-10-01

DÉNEIGEMENT DES RUES ET TROTTOIRS - HIVER 2018-2019

ATTENDU QUE le Conseil doit approuver la liste des rues et trottoirs qui seront déneigés au cours de l'hiver 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE toutes les rues de la Ville de Valcourt soient déneigées durant l'hiver;

QUE le Conseil municipal accepte le déneigement des trottoirs dans la Ville de Valcourt ainsi que le sentier multifonctionnel tel que spécifié en annexe « A ».

QUE le Conseil municipal demande également au Service des travaux publics de procéder à l'enlèvement de la neige sur les avancés de trottoirs, situés, à l'avant des édifices suivants de la rue St-Joseph, soit :

- 980 rue St-Joseph (Espace culturel Drainville)
- 987 rue St-Joseph

ADOPTÉE

258-18-10-01

RÉFECTION DE LA RUE CARTIER - AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ NO 1 - RÉGLEMENT 607

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement du décompte progressif no 1, au montant de 219 114.35 \$ (taxes non incluses), à l'entrepreneur Eurovia Québec Inc. relativement aux travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout de même que la reconstruction du service de voirie dans la rue Cartier, tel que recommandé par monsieur Claude Dorval ingénieur, dans sa lettre datée du 17 septembre 2018;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, les directives de changements nos 1 et 2.

ADOPTÉE

259-18-10-01

FORMATIONS AUX EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt autorise les employés des travaux publics à suivre les formations suivantes :

Formation sur le camion chasse neige

Formation sur les techniques de déneigement de la souffleuse

Participants : Marc Tétrault, Jason Charland et Jonathan Morin
Coût : selon soumission présentée en date du 12 septembre 2018 par Formalourd

Formation Technique d'épandage abrasif

Participants : Marc Tétrault, Jason Charland et Jonathan Morin
Coût : 1 100 \$ (taxes non incluses) par Vision Météo Inc. Telle que présentée en date du 18 septembre 2018

Formation Étude certification pesticides - GDG Environnement

Participant : Marc Tétrault,
Coût : 20 à 25 heures d'étude de formation en ligne 600 \$ (taxes non incluses) par la firme Sofad pour l'examen telle que présentée en date du 19 septembre 2018.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

260-18-10-01

STATION DES EAUX USÉES - RÉFECTION DE LA TOITURE

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé des soumissions pour la réfection de la toiture à la Station des eaux usées, et le résultat des soumissions reçues est le suivant : (taxes non incluses)

| | |
|---|----------|
| Les Renovations Pierre Groulx 2009 Inc. | 4 490 \$ |
| Construction Michel Corbeil Inc. | 5 425 \$ |
| Rénovation Daniel Savoie | 5 212 \$ |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, soit Les Renovations Pierre Groulx 2009 Inc. telle que présentée en date du 08 septembre 2018, pour la réfection de la toiture à la station des eaux usées, représentant un montant total de 4 490 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

261-18-10-01

RENOUVELLEMENT DU CAUTIONNEMENT EN FAVEUR DU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE VALCOURT ET RÉGION (CPIVR)

ATTENDU QUE les municipalités de la Ville de Valcourt et du Canton de Valcourt font du développement économique sur leurs territoires par l'entremise du Comité de Promotion Industrielle de Valcourt et Région (ci-après le C.P.I.V.R.) qui est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'aider les entrepreneurs à s'établir à Valcourt ;

ATTENDU QUE le C.P.I.V.R. a, par ses lettres patentes supplémentaires du 19 février 1993, le pouvoir d'acquérir et gérer des immeubles pouvant servir à l'implantation de nouvelles industries sur le territoire de la région de Valcourt ;

ATTENDU QUE le C.P.I.V.R. a construit une bâtisse industrielle de 1 665.35 m² située au 4015 rue Sarto-Richer, pour en faire la location à des entreprises désirant s'établir dans son parc industriel;

ATTENDU QUE le C.P.I.V.R. désire renouveler le prêt de cette construction auprès d'une institution financière au montant de 693 847.72\$ remboursable sur 10 ans ;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a accepté de se porter caution lors du prêt initial de ce projet par l'adoption de la résolution 072-08-03-03, adopté le 03 mars 2008, et que le ministre des Affaires municipales et des Régions, par sa lettre du 14 mars 2008, a donné son autorisation à la municipalité pour qu'elle se porte caution auprès du C.P.I.V.R. pour un montant de 600 000.00\$;

ATTENDU QUE les municipalités de la Ville de Valcourt et du Canton de Valcourt veulent continuer se porter caution auprès de l'institution financière pour un montant de 693 847.72 \$ réparti également entre elles, soit pour un montant de 346 923.86 \$ chacune afin de bénéficier d'un meilleur taux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la Ville de Valcourt se porte caution en faveur du Comité de Promotion Industrielle de Valcourt et Région pour un montant de 346 923.86 \$ pour une période maximale de 10 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement tel que soumis par le Centre financier aux entreprises, en date du 10 septembre 2018;

QUE Karine Boucher, directrice générale, et Renald Chênevert, maire, soient autorisés à signer tous les documents pertinents afin que cette résolution prenne plein effet.

ADOPTÉE

262-18-10-01

PROJET DE VÉGÉTALISATION DE LA BANDE RIVERAINE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre venant de *l'École secondaire l'Odyssee* demandant :

- l'accès au site appartenant à la Ville, soit une partie du lot 4 284 561 afin de diminuer l'érosion et assurer une meilleure végétalisation de la bande riveraine le long d'une partie du ruisseau Brandy et la rivière noire en lien avec le projet Carboneutre (tel que démontré en annexe)
- défrayer certains coûts pour l'achat (copeaux de bois, compost et piquets de bois) et le transport de ces matériaux;
- collaboration des employés du service des travaux publics, pour la réalisation de certaines tâches;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les demandes de *l'École secondaire l'Odyssee* pour la diminution de l'érosion et assurer une meilleure végétalisation de la bande riveraine.

ADOPTÉE

263-18-10-01

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19:50 heures.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Manon Beauchemin, Greffière